



Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 19  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
22/02/2021

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 16 mars 2021

Délibération n° C 2021- 08

Programme d'équipement 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard BONNET, Jean FRANCHI, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Franck DAVID, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Laurent PETIT.

Procuration : Monsieur Jean-François DEMARCHI à Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Alain SCHMITT.

**Membres élus à voix consultative**

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Lieutenant Hors-classe Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-19 du 26 juin 2019 relative au plan pluriannuel d'équipement 2019/ 2020/ 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-13 du 12 mars 2020 relative au programme d'équipement 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-41 du 7 décembre 2020 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-42 du 7 décembre 2020 relative aux dépenses d'investissement 2020 avant l'adoption du Budget Primitif : autorisation à donner au Président dans la limite du quart des crédits votés en 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-03 du 28 janvier 2021 relative au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 15 mars 2021 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

## **GROUPEMENT DES RESSOURCES TECHNIQUES :**

➤ **Véhicules** : lors de ses séances des 19 mars et 26 juin 2019, le conseil d'administration du SDIS a validé un plan pluriannuel d'équipement pour les années 2019-2020-2021 et l'ouverture d'une autorisation de programme ad hoc à raison de 1 800 000 € de crédits de paiement annuels pendant 3 ans.

Celui-ci vise à la fois à couvrir les besoins de renouvellement du parc engins et à le faire évoluer pour mieux couvrir les risques du département.

L'annexe 2 présente l'état d'exécution de ce programme. Elle permet notamment de constater l'efficacité de ces nouvelles modalités puisque la plupart des engins prévus sur les exercices 2019 et 2020 sont d'ores et déjà réceptionnés ou en cours de réception.

➤ **Habillement et matériel** : le renouvellement de l'habillement et des matériels incendie s'effectue dans le cadre des échanges selon les dotations et inventaires types mis en place. Cette année, des crédits supplémentaires d'habillement sont sollicités pour permettre l'acquisition de gants d'attaque dans le cadre d'une dotation collective.

Le gant d'attaque constitue un EPI (catégorie 3) qui présente une résistance accrue à la chaleur et la flamme comparativement aux gants de travail dont sont actuellement dotés les sapeurs-pompier.

➤ **Bâtiments et achat de mobilier** : en complément des crédits affectés aux renouvellements annuels de mobiliers et aux divers travaux de maintenance des installations et des bâtiments, les crédits 2021 doivent permettre d'engager la rénovation de l'installation de chauffage, ventilation et climatisation du bâtiment de la Direction (600 000 € suite à audit).

En outre, des crédits supplémentaires (95 000 €) sont sollicités pour la réparation de la toiture du CSP de SAINT-CLAUDE pour laquelle une action contentieuse est en cours. Ces crédits viennent en complément de l'inscription budgétaire 2020 (160 000 €) correspondant au coût d'une surtoiture. Or, les études liées à la portance des éléments de charpente tendent à privilégier une dépose et pose d'une nouvelle toiture dont le coût est plus élevé.

De même, il pourrait être envisagé de compléter l'aménagement du plateau technique de formation au CIS CHAMPAGNOLE par la construction de vestiaires, douches, sanitaires. Ce projet, qui nécessite un complément d'investissement évalué à 150 000 €, se substituerait à la solution transitoire (installation de bungalows) dont les crédits, réservés au titre du BP 2019 (136 000 €), seraient réaffectés sur le projet de construction.

**Autorisations de programme des opérations immobilières** : les crédits de paiement des opérations du programme pluriannuel de reconstruction/réhabilitation de CIS réalisées par autorisations de programme (AP) sont présentés dans l'annexe n° 3.

En complément, les modifications suivantes sont proposées :

Modification du montant de l'AP LE LIZON (n° 20) : la construction du nouveau CIS a fait l'objet d'une AP, votée en 2019, ouverte à hauteur de 709 000 €. La réalisation du projet nécessite de procéder à des travaux d'adaptation du terrain chiffrés à 7 400 € HT (8 880 € TTC), à la charge de la commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, commune d'accueil du nouvel équipement. Considérant que leur exécution est indissociable des travaux de construction du bâtiment, il a été convenu d'intégrer ces travaux aux marchés de travaux de construction du CIS, ils feront l'objet d'un remboursement pour l'intégralité de leur montant HT par la commune. Les modalités de prise en charge de ce coût supplémentaire sont consignées dans un avenant à la convention de financement validé par le CASDIS lors de la séance du 7 décembre 2020. Ainsi, il est proposé de revaloriser le montant de l'AP pour le porter à 717 880 €.

Modification d'échéancier : compte tenu du retard d'exécution de l'opération de reconstruction du CIS ARBOIS (AP n° 18), il est proposé de réviser l'échéancier de l'autorisation de programme pour en porter le terme à 2022.

➤ **Informatique et transmissions** : les besoins budgétaires s'élèvent à 304 600 €. Ces crédits permettront notamment :

- de réaliser les dépenses courantes de renouvellements des outils informatiques et de transmissions :
  - licences et droits d'usage (i-parapheur, prévision, sécurité informatique)
  - renouvellement annuel d'un cinquième du parc informatique soit 50 machines
  - renouvellement de 300 récepteurs individuels d'appel sélectif
  - Migration FNA en 173 Mhz
  - renouvellement de matériel de transmission
- de finaliser le projet convergence par l'informatisation du SSSM
- d'acquérir le logiciel et le matériel de dématérialisation (1<sup>ère</sup> dotation) des demandes d'autorisations d'urbanisme
- d'acquérir le logiciel RH Gestion de la masse salariale

## **GROUPEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**

Annonces légales pour les marchés d'investissement : 6 000 €

## **SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL**

Matériel de secours : 100 500 € : renouvellement du matériel des VSAV (couvertures bactério, aspirateurs mucosité, civières....).

## **PLATEAU TECHNIQUE DE FORMATION**

Changement de pièces pour le caisson gaz (brûleur, disjoncteur...)

## **GROUPEMENT OPERATIONNEL**

Première des deux subventions de 125 000 € à l'agence numérique de la sécurité civile en vue du nouveau système d'alerte et de gestion opérationnelle.

48 000 € de matériel divers pour les équipes spécialisées (montagne, umic, cynotechnique, plages, plongée).

28 500 € de matériel :

- drone : 4 500 €

- mobilier de bureau : 5 000 €
- mur d'image et casques opérateurs (Codis/CTA) : 15 000 €
- aménagement salle de débordement : 3 500 €

#### **GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION**

- fin du plan d'équipement en matériel de sport pour le CIS du BASSIN LEDONIEN : 7 500 €
- matériels de secourisme pour les formations : 7 500 €

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- **d'adopter le programme d'équipement présenté,**
- **de valider les crédits de paiements 2021 des autorisations de programme des opérations immobilières (annexe n° 3) et les modifications (échancier, clôture) exposées ci-dessus.**

---

#### **DECISION N° C 2021-08 DU 16 MARS 2021**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **adopte le programme d'équipement présenté,**
- **valide les crédits de paiements 2021 des autorisations de programme des opérations immobilières (annexe n° 3) et les modifications (échancier, clôture) exposées ci-dessus.**

**Les annexes sont jointes à la présente délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le **26 MARS 2021**  
Affiché le **26 MARS 2021**  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**